



CDEN du 7 janvier 2019

Déclaration liminaire de la FSU

Mesdames, messieurs les membres du Conseil Départemental de L'Éducation Nationale de la Savoie,

Nous regrettons que ce CDEN traitant du bilan de la rentrée 2019 arrive aussi tardivement. Serait-il, possible pour l'année prochaine de l'envisager début novembre ?

Pour le 2nd degré :

Dans les lycées du département, la rentrée s'est réalisée dans un contexte compliqué avec la mise en œuvre des réformes dans un calendrier très serré. Les inquiétudes formulées à plusieurs reprises se sont accrues et nombre de collègues se retrouvent en souffrance essayant de se dépêtrer de la charge de travail importante générée par les nouveaux programmes en classe de seconde et première, avec la mise en place du nouveau bac. De plus, difficile de travailler sereinement selon des modalités d'organisation et de mise en œuvre floues et prévues à la dernière minute. En effet, on ne connaît toujours pas le contenu et les attendus de l'épreuve du grand oral, pourtant présentée comme l'innovation majeure de ce nouveau bac. Quant aux épreuves communes de contrôle continu, on peut en mesurer désormais le degré extrême d'improvisation. A quelques jours de la première session d'E3C, l'organisation locale de l'examen apparaît comme fluctuante et soumise aux aléas d'une banque nationale de sujets dont la forme comme le fond laissent perplexe. Dans ce contexte, les transformations profondes du système scolaire annoncées par le ministre de l'Éducation nationale s'avèrent plutôt anxiogènes. Force est de constater que la politique mise en œuvre jusque-là par Jean-Michel Blanquer a plutôt contribué à la perte de sens du métier d'enseignant. Et les transformations annoncées visant à augmenter le temps de travail ou à précariser l'emploi par l'embauche de contractuels ne semblent pas non plus devoir être, a priori, considérés comme des gages de bonheur pour les enseignants. On est loin de « *remettre le sens du métier et le bonheur d'enseigner au centre* » selon les mots du ministre.

Dans les collèges du département, les conditions de rentrée ont été marquées par la mise en place des 2 HSA obligatoires qui ont été effectives pour une majorité de collègues. Cette année, les compléments de service sur le département ont augmentés, ainsi 187 collègues se voient contraints de faire des kilomètres et de s'adapter à un fonctionnement différent, à recevoir deux fois plus de mails... Nous déplorons également l'augmentation du recours aux contractuels, notamment chez les CPE. Chez les enseignants, ces personnels précaires sont souvent affectés sur plusieurs établissements qui peuvent changer chaque année, affectant d'autant plus les conditions de travail.

Malgré cela, tous les postes n'étaient pas pourvus à cette rentrée, notamment en technologie (comme par exemple dans les collèges de Bissy, Côte-Rousse, Combe de Savoie, Saint Pierre d'Albigny), mais aussi en éducation musicale ou encore en français (comme à Yenne)... A cette situation, il faut rajouter les lacunes dans les autres services : chez les agents, dans l'administration et les services de gestion, à la vie scolaire et dans les services médico-sociaux (postes supprimés, rompus de temps partiel non remplacés, postes non pourvus). De plus, les effectifs restent élevés dans les classes, les groupes de sciences n'existent que dans le passé, souvent supprimés pour servir de variable d'ajustement dans les TRMD.

Pour les enfants en situation de handicap, la rentrée, comme les précédentes, n'a pas été à la hauteur de leurs besoins. En effet, la majorité des ULIS voient leur seuils dépassés, et les enfants qui restent dans l'attente d'une affectation ou d'un AVS commencent l'année en subissant la double peine. Il ne s'agit pas seulement de mettre en place les PIAL pour réduire les personnels précaires affectés auprès des enfants en situation de handicap, il est urgent et de la responsabilité de l'Institution d'ouvrir des structures et de mettre en place tous les moyens nécessaires qui permettent à ces enfants de faire leur rentrée dans de bonnes conditions chaque année. De plus, les personnels qui travaillent auprès de ces enfants doivent pouvoir bénéficier de contrats pérennes, de vrais statuts pour leurs métiers et d'une rémunération décente.

Enfin, nous sont remontées des situations de dysfonctionnement et de souffrance, conséquence de relations dégradées dues aux méthodes managériales des équipes de direction et/ou CPE. Ces dérives se retrouvent de plus en plus souvent dans les relations professionnelles avec les personnels précaires (non titulaires, AED, AESH).

A propos des bâtiments : nous saluons les efforts faits au niveau des collèges pour envisager des restructurations. Ces initiatives sont insuffisantes car beaucoup d'établissements restent mal isolés, et très consommateurs d'énergie pour le chauffage notamment. Ces Coûts pèsent sur les budgets des établissements et les salles de classe connaissent parfois des variations de températures ne permettant pas de travailler sereinement. Il nous semble important et urgent (notamment dans un contexte de dérèglement climatique) de mettre en place dès cette année, les moyens nécessaires à l'amélioration de l'isolation de tous les bâtiments scolaires.

Toujours dans ce contexte d'urgence climatique, un autre point important concerne les modes de déplacements. Il est nécessaire d'avoir une politique volontariste pour encourager et développer les modes de transports collectifs et individuels, économes en énergie. Il s'agit par exemple de travailler à rendre le réseau de bus plus équitable et plus efficace. Il s'agit également de favoriser et développer le transport ferroviaire de proximité, tout comme la construction de voies cyclables sécurisées, d'abris à vélos dans les établissements scolaires et la sensibilisation des citoyens.

Pour terminer, nous avons deux demandes particulières à soumettre à vos services :

- Une première demande de la part des personnels enseignants appuyée par la direction du collège de BISSY et qui est restée sans réponse à la rentrée. La demande est la transformation du logement de fonction attaché aux bâtiments du collège en salles de travail pour les personnels. Ce logement servait pour loger l'agent de la loge. Cet appartement est inoccupé depuis plus de 5 ans.
- Une deuxième demande pour le collège des Échelles. Ce collège est en restructuration et, en attendant la fin des travaux, doit faire face à plusieurs problèmes pour lesquels les services du département ont été alertés : outre le manque de salles de classe qui a rendu très compliqué l'élaboration des emplois du temps et qui pèse sur les conditions de travail, il manque une salle disponible pour séances du SESSAD pour les enfants en situation de handicap (15 élèves en ULIS). Des problèmes de sécurité, liés à cette incohérence des locaux, ont également été relevés pour l'évacuation en cas d'incendie.

Pour le 1er degré

C'est par une bien amère satisfaction que nous commençons cette année civile 2020 : la DSDEN 93 a enfin reconnu, 3 mois après le suicide de notre collègue directrice de Seine St Denis, son imputabilité au service : ce sont bien les conditions de travail dégradées, les réformes successives et les pressions managériales qui provoquent une souffrance au travail pouvant conduire aux actes les plus extrêmes. Nous n'en doutons pas. La lettre qu'elle a laissée mettait clairement en cause notre institution qui reste muette devant la souffrance des directeurs-trices et enseignants des écoles, mais aussi de l'ensemble de la communauté éducative, les AESH notamment, pour lesquels la rentrée ne s'est pas déroulée si sereinement. Le gouvernement continue néanmoins son offensive généralisée contre le monde de l'éducation : il condense un ensemble de mesures qui marquent un peu plus l'intégration de la logique marchande au sein du système éducatif et la mise au pas de la profession.

Comment ne pas évoquer la énième réforme des retraites qui, cette fois-ci, porterait un coup important aux enseignants avec des pertes de pensions de plusieurs centaines d'euros par mois. Dans le 1er degré, il n'est un secret pour personne que les personnels ne sont que très peu concernés par les primes, ce qui n'est pas forcément le cas de notre hiérarchie comme nous avons pu le lire dans l'arrêté du 1er décembre 2019 qui augmente la prime annuelle maximale des DASEN et Recteurs-trices de 49 980 euros à 51 760 euros... Heureusement que le BO nous permet encore de mesurer dans quel état de sous-paiement l'Éducation Nationale maintient le gros de ses troupes. La perte d'attractivité pourtant avérée du métier ne semble pas encore assez prononcée puisque le Ministère ne s'est encore rendu compte de rien...

Donc il s'agirait de nous faire travailler davantage en promettant des augmentations de salaire... ou des primes... Si une moyenne de travail de 44 h/semaine (note d'information de la DEPP de juillet 2013) ne suffit pas, nous allons finir par « perdre notre vie à la gagner ». Ce constat, augmenté du tellement peu de considération que nous porte notre administration, a mené, dans notre département, à une mobilisation des personnels dénonçant le piètre état de santé du 1er degré ; près de la moitié des effectifs, soit 929

enseignants des écoles de Savoie ont signé une lettre ouverte adressée au ministre, dénonçant combien « l'école est malade » du manque de moyens, manque de personnels, manque de considération. Mais, après tout, cela est peut-être savamment planifié... pour finir de désosser le mammoth et achever la bête...

Pour en venir au bilan de rentrée en Savoie, nous assistons à une baisse incessante du nombre d'écoles – d'écoles pas de classes - (moins 11 en 5 ans). C'est pourtant un service public de proximité essentiel, et cela pose question pour l'avenir de nos territoires. Nous ne pouvons que constater que le nombre d'élèves lui aussi chute de manière dramatique (moins 1 092 élèves en 5 ans), Nous en appelons aux élus pour que cesse cette saignée et pour que notre département ne soit pas seulement une terre de tourisme sur lequel passent les populations.

Aussi, la particularité de notre territoire avec plus de 52 % d'écoles de 1 à 3 classes fait que les conditions d'enseignement se dégradent avec des classes rurales ou montagnardes à plusieurs niveaux toujours plus chargées (nous avons des classes à 4 niveaux avec une moyenne de 25 élèves) et des moyennes de classe qui explosent dans le milieu urbain (nous avons des classes maternelles à plus de 30 élèves par classe). « Il faut imaginer Sisyphe heureux » et continuer à dénoncer le paradigme qui fait que la démographie scolaire est le critère prépondérant ; les conditions d'éloignement, d'isolement et d'accessibilité sont aussi des critères qui rendent l'exercice du métier difficile.

La dernière opération de carte scolaire pour laquelle vous avez fait le choix de privilégier des enseignants devant des classes a signé la fin du dispositif « Plus de mettre que de classes » en faveur duquel le SNUipp-FSU milite depuis de nombreuses années. Ce choix est aussi la démonstration que très prochainement, vos « marges de manœuvre », si l'on peut les nommer ainsi, sont bien plus qu'entamées.. Avec + 35 postes pour l'Académie de Grenoble, donc pour les 5 départements, nous nous permettons d'être inquiets : comment appliquer les directives ministérielles concernant les maternelles en zone d'éducation prioritaires, comment respecter les textes sur les effectifs en ULIS, comment ne plus fermer en milieu rural et montagnard, etc... ? Combien de suppressions de postes devrons-nous subir en 2020 ? Nous, les derniers maillons de la chaîne qui subissons au quotidien l'accroissement de la pénibilité de notre travail, nous demandons bien comment nous allons faire. Cela ne semble pourtant pas préoccuper outre mesure ni l'institution Éducation nationale, ni l'État dont le représentant en Savoie se distingue par le peu de cas qu'il semble faire de l'éducation et son absence dans cette instance.

C'est précisément parce que nous avons à cœur d'exercer notre métier dans les meilleures conditions possibles, à cœur de préserver et développer les services publics et notre modèle de protection sociale, à cœur de permettre à tous les jeunes de s'émanciper et de réussir et de leur laisser en héritage des « jours heureux », que nous serons de nouveau dans la rue le 9 janvier, le 10, le 11 et les jours suivants.

Merci de votre attention.